

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n° 11**

**Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CIDSP)**

L'an deux mille vingt-six

Le 16 avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni à Corneilles-en-Parisis – 95240 – Salle des fêtes Emy-Les-Prés – rue Emy-Les-Prés, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Florence PORTELLI, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Loïc VIDAL, Eric BOSCH, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Marie-Christine CAVECCHI, Martine CHARBONNIER, Christian JEUDY, Françoise GONZALEZ, Claude CAUËT, Paul BOUSSAC, Marie-Pierre JEZEQUEL, Dominique CARRÉ, Bernard JAMET, Véronique KERGUIDUFF, Patricia RODRIGUEZ, Nadine PORCHEZ, Patrick PLANCHE, Catherine ROUSSEAU, Fazila DEHAS, Philippe VONMEURS, Dominique ASARO, Christine MATTEI, François LAMARCHE, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Lionel MÉNARD, Didier JOBERT, Carole FAIDHERBE, Patrick BOULLÉ, Nathalie DERVEAUX, Anne JACSQUERSON, Stéphane LARTIGUE, Karine LACOUTURE, Carole BERGER-JACOB, Manuela MELO, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC, Arnaud LARMURIER, Séverine GOMES, Etienne RAVIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Céline VELON-COMBY, Julia MANA, Mathilde MISSLIN, Tiphaine GALTAYRIE, Laurianne PICHON, Audrey MONTEL, Asetou APARICIO-TRAORÉ, Yasmina SAÏDI, Gaëlle KÖKÇIKARAN, Jennifer EL OUARDANI, David GOSSET, Sophie BRUCIAFERI, Philippe VALLAT, Anissa BOUGEANT, Marlène MATHIOT, Baptiste LAMARCA, Samir LASSOUED, Maxime BRIGHI, Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, Conseillers communautaires,

**Étaient absents excusés et représentés :**

Mohamed BANNOU par Françoise GONZALEZ

Sandra BILLET par Yannick BOËDEC

Marie-Ange LEMOINE par Audrey MONTEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h10

Secrétaire de Séance : Sohane ZADIGUE-BAPTISTE,

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votant : 87

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-5, D.1411-3 et L.2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral n° A 25-178, du Préfet du département du Val d'Oise du 30 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu les feuilles de proclamation des résultats du scrutin des conseils municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026, des communes membres portant désignation des délégués à la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération N° D\_2026\_027 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant installation du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D\_2026\_028 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant élection du Président du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D\_2026\_029 du conseil communautaire du 16 avril 2026 fixant le nombre de Vice-Présidents et des conseillers communautaires membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N° D\_2026\_030 du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire, article 18 – Modalités de vote – permettant le recours au vote électronique pour l'élection des membres des commissions de la CA Val Parisis au scrutin secret,

Considérant que la commission intercommunale de délégation de service public analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Considérant qu'elle émet un avis sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial,

Considérant que cette commission est distincte de la commission d'appel d'offres et doit faire l'objet d'une élection conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission intercommunale de délégation de service public d'un établissement public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de dépôt de liste des candidats,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la commission intercommunale de délégation de service public,

Considérant que le conseil communautaire a procédé au vote à scrutin secret,

Considérant que seule la liste suivante a été déposée :

<b>COMMISSION INTERCOMMUNALE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>DELEGUES</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	TITULAIRE	Françoise NORDMANN
<b>CORMELLES-EN-PARISIS</b>	TITULAIRE	Gilbert AH-YU
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	TITULAIRE	Françoise GONZALEZ
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	TITULAIRE	Philippe BARAT
<b>TAVERNY</b>	TITULAIRE	Laurianne PICHON

<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	SUPPLEANT	Patrick BOULLÉ
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	SUPPLEANT	Régis PAIN
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	SUPPLEANT	Anissa BOUGEANT
<b>PIERRELAYE</b>	SUPPLEANT	Mathilde MISSLIN
<b>SAINT-LEU-LA-FORÊT</b>	SUPPLEANT	Loïc VIDAL

**FIXE** les modalités de dépôt de liste de candidats suivantes :

- Dépôt des listes auprès du Président de la CA Val Parisis, au plus tard le jour de la séance au cours de laquelle il est procédé à la désignation de la commission, et jusqu'au moment de l'examen du point inscrit à l'ordre du jour relatif à cette désignation ;
- Les listes devront comporter le nombre de candidats conforme aux dispositions légales en vigueur,

**PROCEDE** à l'élection des membres de la commission intercommunale de délégation de service public, au scrutin secret et à et à la représentation proportionnelle au plus fort reste et **ENREGISTRE** les résultats suivants pour la liste déposée :

Nombre de votants : 87

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre d'abstentions : 1

Nombre de suffrages exprimés : 84

**PROCLAME** élus, à scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres appelés à siéger au sein de la commission intercommunale de délégation de service public conformément au tableau ci-dessous :

<b>COMMISSION INTERCOMMUNALE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>DELEGUES</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	TITULAIRE	Françoise NORDMANN
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	TITULAIRE	Gilbert AH-YU
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	TITULAIRE	Françoise GONZALEZ
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	TITULAIRE	Philippe BARAT
<b>TAVERNY</b>	TITULAIRE	Laurianne PICHON
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	SUPPLEANT	Patrick BOULLÉ
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	SUPPLEANT	Régis PAIN
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	SUPPLEANT	Anissa BOUGEANT
<b>PIERRELAYE</b>	SUPPLEANT	Mathilde MISSLIN
<b>SAINT-LEU-LA-FORÊT</b>	SUPPLEANT	Loïc VIDAL

**PRÉCISE** que le Président de la CA Val Parisis est Président de droit de cette commission,

**DIT** que cette commission a un caractère permanent et est constituée pour toute la durée du mandat.

Fait ce jour à Corneilles-en-Parisis.

Pour extrait conforme,



Le Président,

Yannick BOËDEC

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »